

AMBASSADE DE FRANCE
AUX PAYS-BAS

BU 22-8-256

G/ab.

La Haye, le 29 Septembre 1954.

EUROPE
30 SEP 54

M. Jean-Paul GARNIER
Ambassadeur de France aux Pays-Bas

à
Son Excellence Monsieur Pierre MENDES-FRANCE
Président du Conseil
Ministre des Affaires Etrangères
- DIRECTION d'EUROPE -

P A R I S .

EU (E)
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
30 SEP 1954
SECRETARIAT

a.s. Les Pays-Bas et la politique
d'intégration européenne . -

g Londres
Bruxelles
Luxembourg.
Bonn

Jh 1/10/54

De tous les pays de
l'Europe des Six, la Hollande est celui qui avait le
plus de motifs légitimes d'hésiter à s'associer à un
groupement de puissances continentales. Comme ce poste
a eu souvent l'occasion de le souligner, les sympathies
du peuple de marchands rassemblé sous le sceptre de
la Maison d'Orange vont traditionnellement vers
l'Angleterre et les Pays Scandinaves. Un protestan-
tisme foncier ne peut que le détourner de ce que
certains ont appelé "l'Europe vaticane". Enfin, un
petit pays éprouve naturellement quelques appréhen-
sions à se fondre dans une communauté au sein de
laquelle sa personnalité propre risque de s'estomper
beaucoup plus que ce ne peut être le cas de pays plus
peuplés, dont les traits géographiques et historiques
sont plus accusés et qui sont en mesure d'influer
beaucoup plus fortement sur les destinées d'une union
européenne.

Communiqué à :

- Direction des Affaires Economiques & Financières
- Service des Pactes
- Cabinet du Ministre

.../...

Cependant, appelée à choisir, l'opinion néerlandaise s'est depuis 1948, progressivement décidée en faveur de l'Europe: l'intérêt économique a fait pencher la balance et l'impulsion une fois donnée, les gouvernements néerlandais successifs ont suivi avec résolution et esprit de suite la voie tracée par l'Assemblée de Strasbourg et dont les deux jalons les plus importants ont été jusqu'à ce jour la C.E.C.A. et la C.E.D. Mais pour les dirigeants néerlandais ces deux constructions ne pouvaient constituer que des étapes vers une intégration plus poussée qui est seule susceptible à leurs yeux de justifier les sacrifices de souveraineté consentis. Pour eux, en effet, les avantages de l'unité européenne sont essentiellement ceux qu'un pays qui vit du commerce extérieur pourrait tirer de la création d'un marché commun comportant le libre mouvement des personnes, des marchandises et des capitaux.

Ceci explique aisément l'insistance avec laquelle les délégations néerlandaises aux diverses réunions consacrées à la préparation de la communauté européenne ont mis l'accent sur les pouvoirs dont il convenait de doter, en matière économique, l'autorité supranationale envisagée. On sait que cette exigence à laquelle tous les partenaires de l'Europe des Six n'étaient pas disposés à souscrire, a pratiquement paralysé jusqu'ici les efforts d'intégration politique européenne, au point qu'on a pu se demander si en la présentant dans toute sa rigueur l'actuel Ministre des Affaires néerlandais ne souhaitait pas, au fond de son coeur, se dégager d'une politique à laquelle il n'adhérait pas sincèrement.

Malgré que les Etats-Généraux, en ratifiant le Traité de la C.E.C.A. et le

Traité de Paris, aient approuvé la politique gouvernementale, les oppositions qui subsistaient aux Pays-Bas étaient loin d'être négligeables. / S'ils faisaient taire leurs objections, ni le Président du Conseil, M. DREES, ni le Président de la Première Chambre des Etats Généraux, M. JONKMAN, tous les deux socialistes, ne s'étaient ralliés sincèrement à la décision de la majorité du Parlement. L'attitude réticente de l'Angleterre à l'égard des progrès de la construction européenne pouvait faire hésiter les milieux d'affaires des grands ports. Enfin, la prudence exige que le gouvernement d'un petit pays ne prenne pas d'orientation définitive dans la vie internationale sans s'être assuré de chances raisonnables de succès. En un mot, depuis la dernière conférence de La Haye, certains éléments de doute apparaissaient pour la première fois sur les intentions profondes de ceux des dirigeants néerlandais qui avaient lié leur nom à la politique d'intégration européenne.

Le récent discours prononcé à Rotterdam le 24 septembre dernier par M. BEYEN (réf. mes télégrammes No. 1022 et No. 1023) est venu apporter quelques éclaircissements sur le sujet qui nous occupe. Le Ministre néerlandais des Affaires Etrangères a affirmé à nouveau de la façon la plus nette que l'institution d'une communauté politique européenne demeure l'objectif à long terme de la politique des Pays-Bas. Pour M. BEYEN, ce qui constitue l'essence de la conception qui est la base des communautés européennes telles que la C.E.C.A. et la C.E.D. c'est la création d'un "exécutif supranational responsable devant un Parlement supranational". Dans cette forme de coopération "la défense de l'intérêt commun est

reconnue comme une responsabilité incombant à la communauté en tant que telle, ce qui implique non seulement que l'intérêt national est subordonné à celui de la communauté mais aussi que l'autorité supranationale possède une responsabilité propre, distincte de celle qu'assument les gouvernements des Etats membres. Dans une telle conception, il y a transfert de responsabilité à un organisme supérieur, et on ne peut admettre le droit de veto".

Dans la pensée du Ministre, les limitations de souveraineté que les Alliés désirent imposer à l'Allemagne pouvaient être plus facilement consenties par la République Fédérale du jour où elle entrait avec des droits égaux à ceux de ses partenaires dans une communauté politique européenne. Mais c'est essentiellement de l'insécurité de l'avenir économique de l'Europe que M. BEYEN tire un argument qui lui paraît déterminant en faveur de l'intégration.

"Il me semble qu'il faut être myope pour ne pas voir qu'une Europe qui veut réaliser ses conceptions de progrès social en faveur d'une population croissante, qui veut conserver sa position sur les marchés d'exportation et qui veut se défendre par ses propres moyens, qu'une Europe qui veut maintenir sa vieille civilisation non pas comme un objet d'antiquité mais comme une réalité vivante, ne peut se permettre de continuer à produire pour des marchés trop restreints avec des procédés arriérés". Tel est le fond de la pensée de l'économiste expérimenté qu'est l'homme d'Etat néerlandais. La prospérité actuelle ne doit pas, selon lui, faire illusion. Une crise comme celle de 1930 peut l'anéantir et consommer la ruine d'une Europe divisée. Pour écarter cette menace, il ne voit de

recours qu'en l'organisation d'une communauté où se "fondraient les intérêts" des nations participantes. On ne peut s'arrêter en chemin: la formule de coopération avec supranationalité inaugurée avec la C.E.C.A. ne peut se développer sans que la question de l'intégration économique dans un sens beaucoup plus large ne se pose et n'exige une solution dans un délai relativement court. M. BEYEN croit, quant à lui, à la validité des conceptions européennes et il a voulu, à Rotterdam, affirmer à nouveau solennellement qu'il restait fidèle à son programme.

Le Ministre des Affaires Etrangères néerlandais mesure exactement la portée de l'échec de la C.E.D. devant le Parlement français. Il est trop réaliste pour ne pas penser que les chances actuelles d'une reprise de la politique d'intégration sont extrêmement faibles. Il discerne parfaitement les causes de la faillite apparente de l'idéal européen: les hommes politiques, en avance sur l'opinion, ont voulu aller trop vite, les souvenirs de l'agression allemande sont encore trop cuisants, le sentiment nationaliste, voire même un certain chauvinisme, domine encore çà et là, notamment en France. Dans une telle conjoncture, il est préférable de marquer le pas en attendant des circonstances plus favorables.

Mais il importe de sauvegarder les principes. Si M. BEYEN admet volontiers qu'une formule de coalition soit substituée à celle du Traité de Paris, il y a là, à ses yeux, un simple expédient rendu nécessaire par l'urgence du réarmement allemand et rien de plus: "Le Gouvernement néerlandais n'est pas disposé à

.../...

accepter une communauté de six pays qui ne serait qu'une façade". M. BEYEN ne souhaite pas voir aboutir des initiatives qui conduiraient à une caricature d'Europe, sans supranationalité, car il est intimement convaincu qu'on ferait fausse route tout en égarant l'opinion publique.

De nouvelles discussions entre les six Gouvernements en vue de la création d'une communauté politique européenne serait donc à son avis, absolument stériles dans les circonstances présentes. Il prend le parti d'attendre, tout en continuant de proclamer, dans toute sa pureté, l'idéal européen qui l'anime. L'espoir subsiste puisque quatre pays avaient déjà ratifié le Traité de Paris et que l'Italie qui s'apprêtait à le faire, compte aussi une grande majorité d'européens.

L'attitude de M. BEYEN sera approuvée sans hésitation par l'ensemble du parti catholique, soucieux plus qu'aucun autre de préserver dans toute sa force l'idée européenne et une bonne partie de la fraction socialiste, groupée autour de M. MANSHOLT. Elle sera favorablement interprétée aux Etats-Unis, et l'on y compte bien ici, car les Pays-Bas y ont une bonne cote pour s'être engagés les premiers dans la voie de la ratification de la C.E.D. Aussi, tout porte à croire que la ligne de conduite définie par M. BEYEN à Rotterdam sera jusqu'à nouvel ordre celle du Gouvernement néerlandais./.

V. P. ...